

**REGLEMENT - JEU CONCOURS  
THE NORTH FACE/SNELL SPORT**

**ARTICLE 1 :**

La société « VF (J) France – THE NORTH FACE », située au 51 rue Etienne Marcel, 75001 Paris, organise un jeu concours avec le magasin SNELL SPORT, situé au 104 rue Docteur Paccard, 74400 Chamonix :

**ARTICLE 2 :**

La participation à ce jeu est ouverte à tous les habitants de la France métropolitaine, à l'exclusion des salariés des sociétés organisatrices, du magasin SNELL SPORT cité ci-dessus ainsi que les membres de leurs familles.

**ARTICLE 3 :**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

**ARTICLE 4 :**

Pour participer, les concurrents doivent remplir le questionnaire disponible dans le magasin SNELL SPORT sus indiqué, pendant la période du mercredi 8 Août au lundi 27 Août 2007.

Les coordonnées des candidats inexacts ou incomplètes ne seront pas prises en considération. L'organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif d'identité.

**ARTICLE 5 :**

La clôture du jeu est fixée au lundi 27/08/2007 à la fermeture du magasin.

Le jeu est doté de deux lots :

D'un lot composé de :

- 1 Veste Perigrine, valorisé à 160 €TTC, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.
- 1 Caleçon Thermastretch Tight, valorisé à 50 €, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.
- 1 Sac Hammerhead, valorisé à 70 €, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.
- 1 Sac base camp duffle, valorisé à 90 €, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.
- 1 paire de chaussure Arnuva 100 tr, valorisé à 125 €, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.
- 1 tshirt respirant, valorisé à 45 €, collection été 2007, dans la limite du stock disponible.

**Le tirage au sort pour gagner aura lieu le vendredi 30 Août 2007 dans l'étude de maître DENIS, Huissier de Justice à Paris 20<sup>e</sup>, 119 avenue Gambetta.**

**ARTICLE 6 :**

Le gagnant sera avisé par lettre à l'adresse indiquée sur le questionnaire. Une même personne, même adresse ne pourront gagner qu'un seul lot.

Son nom figurera sur la caisse du magasin 7 jours après le tirage au sort.

La remise du lot se fera par la société SNELL SPORT à Chamonix.

En participant à ce jeu, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à diffuser en France, dans le cadre de la présente opération, leur nom, coordonnées et photographie, pour le compte de celles-ci, pendant un délai de 24 mois et sur tous supports.

La diffusion du nom, des coordonnées et/ou de la photographie des gagnants de ce jeu dans les conditions susvisées n'ouvre droit à aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur lot.

**ARTICLE 7 :**

La société VF (J) France – THE NORTH FACE tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci.  
Il ne sera répondu à aucune question concernant le jeu pendant toute sa durée.

**ARTICLE 8 :**

Les lots sont non échangeables ni remboursables et ne doivent pas être vendus sur des sites internet ou à d'autres personnes

**ARTICLE 10 :**

Les prix attribués ne pourront en aucun cas être repris, échangés ou convertis en espèces, ni remis à un tiers.

**ARTICLE 11 :**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.  
Le présent jeu est soumis à la réglementation française.  
Les réclamations devront être déposées près de la société VF (J) France – THE NORTH FACE jusqu'au 1 Septembre 2007, la date de la poste faisant foi. Toute réclamation postérieure ne sera pas prise en compte.

**ARTICLE 12 :**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si des raisons indépendantes de leur volonté les amenaient à reporter, écourter ou à annuler cette opération.

**ARTICLE 13 :**

Le présent règlement est déposé chez maître DENIS, Huissier de Justice à Paris 20<sup>e</sup>, 119 avenue Gambetta et peut être consulté ou retiré gratuitement sur simple demande auprès d'un responsable du magasin dans lequel l'opération est mise en place.  
Ce règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de : La société VF (J) France – THE NORTH FACE  
Ce règlement peut également être consulté dans le magasins SNELL SPORT.

**ARTICLE 14 :**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant et peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en écrivant un courrier à l'adresse suivante : VF (J) France – THE NORTH FACE

**ARTICLE 15 :**

Les frais de participation engagés par les participants au jeu concours peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

1. En adressant une simple demande écrite à : VF (J) France – THE NORTH FACE
2. En la postant au plus tard le 1<sup>er</sup> Septembre 2007, le cachet de la poste faisant foi.

3. En précisant : nom et adresse postale du participant, en joignant un RIP ou un RIB à son nom et en précisant l'objet de sa demande.

Les timbres de la demande de remboursement des frais de participations et celui de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande au tarif postal 20 g en vigueur, tarif lent, soit 0,45 euros TTC.

La société organisatrice ne sera tenue d'aucun remboursement, si le participant ne s'est pas conformé au présent règlement ou si sa demande de remboursement n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués.